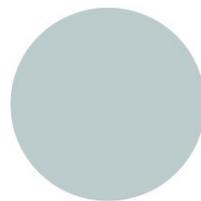




LE CERCLE SCOLAIRE  
AUTIGNY-CHENENS-COTTENS

# **Bulletin d'informations scolaires**



# Distribution de la brochure et informations importantes !

La brochure est transmise par version électronique uniquement.

Les parents qui souhaitent une version papier, peuvent en faire la demande auprès du secrétariat des écoles à l'adresse **commune@autigny.ch**

Cette brochure contient des informations, des directives et des renseignements tous importants.

Toutes les informations se trouveront également sur notre site internet, actuellement en construction. L'adresse vous sera communiquée dès la rentrée scolaire.

Informations également visibles sur le site des communes

[www.autigny.ch](http://www.autigny.ch) / [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch) / [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch)

## Table des matières

<b>Mot de la direction .....</b>	<b>5</b>
<b>Mot du Comité de pilotage de la fusion.....</b>	<b>6</b>
<b>Organisation .....</b>	<b>7</b>
<b>Corps enseignant et attribution des classes.....</b>	<b>7</b>
<b>Effets personnels .....</b>	<b>8</b>
<b>Horaires .....</b>	<b>9</b>
<b>Horaires de l'école.....</b>	<b>9</b>
<b>Présences des 1H - 2H .....</b>	<b>9</b>
<b>Alternances des 3<sup>H</sup>-4<sup>H</sup> .....</b>	<b>9</b>
<b>Horaires GYM.....</b>	<b>10</b>
<b>Horaires ACM/ ACT .....</b>	<b>11</b>
<b>Horaires des transports scolaires.....</b>	<b>12</b>
<b>Informations transports .....</b>	<b>14</b>
<b>Demandes spéciales .....</b>	<b>14</b>
<b>Informations par Klapp.....</b>	<b>14</b>
<b>Charte relative aux transports scolaires.....</b>	<b>14</b>
<b>Activités scolaires.....</b>	<b>15</b>
<b>Patinoire .....</b>	<b>15</b>
<b>Bibliothèque scolaire.....</b>	<b>15</b>
<b>Camp de ski.....</b>	<b>15</b>
<b>Camp vert.....</b>	<b>15</b>
<b>Piscine.....</b>	<b>16</b>
<b>Activités du Conseil des parents.....</b>	<b>17</b>
<b>Café de rentrée .....</b>	<b>17</b>
<b>Loto.....</b>	<b>17</b>
<b>Soirée raclette.....</b>	<b>17</b>
<b>Marché de Noël.....</b>	<b>17</b>
<b>Calendriers scolaires .....</b>	<b>18</b>

**Année scolaire 2024-2025 ..... 18**

**Contacts..... 19**

**Autorités et ressources scolaires ..... 19**

**Autres services scolaires..... 19**

**Fonctionnement d'établissement..... 20**

**Utilisation de KLAPP ..... 20**

**Charte relative aux transports scolaires..... 21**

**Règlement scolaire ..... 22**

**Règlement scolaire communal ..... 25**

**Cours de langue et de culture d'origine (LCO)..... 25**

**Compensation des désavantages..... 26**

**Partenaires et infos diverses ..... 26**

**Service de l'accueil extra-scolaire ..... 26**

**Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal ..... 27**

**Travailleur social en milieu scolaire (TSS) ..... 27**

**Aide aux devoirs..... 28**

**Service dentaire scolaire ..... 28**

**Médecine scolaire ..... 29**

**Service du médecin cantonal / Prévention sexuelle..... 29**

**Verrues ..... 30**

**Poux..... 30**

**Information PEDIBUS ..... 31**

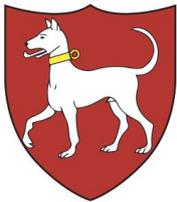
**Communication de la Police cantonale..... 32**

# Mot de la direction

Chers Parents, Chers Élèves,

Bienvenue à tous pour cette nouvelle année scolaire pleine de promesses et de découvertes. En tant que nouveaux co-directeurs, nous sommes très heureux de commencer cette aventure avec vous tous.

Pour nous, trois symboles sont particulièrement importants et représentent les valeurs que nous souhaitons partager avec vous :



**Le Chien** : Symbole de fidélité et de loyauté, il nous rappelle l'importance de l'amitié et du soutien mutuel. À l'école, nous voulons que chacun se sente entouré et épaulé.



**La Lance d'Or** : Symbole de force et de détermination, elle incarne notre désir de progresser ensemble et de surmonter les défis. Nous croyons que chaque élève a un rôle à jouer dans notre communauté. Ensemble, nous avançons, apprenons et réussissons.



**La Clé** : Symbole de connaissance et de découverte, elle représente notre désir d'ouvrir les portes vers de nouveaux savoirs et d'aventures passionnantes. Chaque jour est une nouvelle chance d'apprendre et de grandir.

Ces symboles reflètent notre vision : une école où chacun est important, où l'esprit d'équipe et la collaboration sont essentiels, et où chaque élève a l'opportunité de briller. Ils représentent également le nouveau territoire de notre école et l'engagement de chacun à apprendre à vivre ensemble dans l'harmonie et la réussite.

Nous avons hâte de partager cette année avec vous et de voir toutes les merveilleuses choses que nous accomplirons ensemble. En avant pour une année riche en amitiés, en apprentissages et en belles découvertes !

Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé à la mise en œuvre de cette fusion d'écoles. Merci aux communes et à leurs conseillers, avec qui nous avons avancé en regardant dans la même direction. Merci aux enseignants pour leur motivation à réaliser et à faire le mieux possible dans ce nouveau projet.

Bel été aux élèves, aux parents et à chacune et chacun ! Nous sommes certains de notre force collective pour vivre ce changement au mieux !

Avec enthousiasme et bienveillance,

Vincent Mornod  
Louis Rhyn

# Mot du Comité de pilotage de la fusion

Chers parents d'Autigny, Chénens et Cottens,

C'est avec un esprit de collaboration et d'unité que nous abordons la mise en œuvre pratique de la fusion de notre cercle scolaire qui entrera formellement en vigueur le 1<sup>e</sup> août 2024. Cette étape marque un tournant décisif pour l'éducation dans nos communes, et c'est grâce à l'excellente collaboration entre les directeurs des écoles et les autorités communales que nous avons pu concrétiser ce projet.

Nous tenons à souligner l'importance de la voix des parents dans ce processus. Vous avez participé nombreux à la séance d'informations proposée au mois d'avril, formulant des remarques constructives et quelques inquiétudes bien compréhensibles. Mais toujours dans un esprit tout à fait positif.

Les deux conseils des parents, Autigny-Chénens et Cottens ont d'emblée décidé de collaborer également. Dès la rentrée, leurs activités seront menées en commun, sans toutefois mettre aux oubliettes « les incontournables » évidemment : par exemple le marché de Noël, la soirée raclette, les lotos des enfants et des adultes, les animations autour de la Saint-Nicolas et de Pâques...

Les accueils extrascolaires ont aussi été inclus dans nos réflexions. Ces structures resteront comme aujourd'hui, avec toutefois des collaborations, en particulier au début et à la fin des vacances d'été.

Concernant l'équipe enseignante, plusieurs changements ont eu lieu, vous pourrez le constater dans les pages de ce bulletin.

Vos enfants ont toujours été et resteront au centre de nos préoccupations. Chaque décision prise vise à enrichir leur parcours éducatif et à leur offrir les meilleures opportunités de développement.

Nous sommes conscients que tout changement peut s'accompagner de petits défauts au début. Nous vous demandons de faire preuve de compréhension et de patience, car des ajustements sont inévitables lors de la mise en place de cette nouvelle structure.

Nous vous remercions pour votre soutien continu et sommes convaincus que, ensemble, nous bâtirons un avenir prometteur pour nos enfants.

Le comité de pilotage de la fusion

# Organisation

## Corps enseignant et attribution des classes

Classe	Bâtiment	Enseignant-e	Téléphone
1H-2H A	Ecole de la Clé Bâtiment B	Chantal Jorand Christel Noble	079.917.55.38 026.662.10.63
1H-2H B	Ecole de la Clé Bâtiment B	Florence Gobet Sandrine Vericel	079.765.24.77 077.449.16.80
1H-2H C	Ecole de la Clé Bâtiment B	Pilloud Anne Christine Medina	079.387.14.00 077.436.14.31
1H-2H D	Ecole de la Clé Bâtiment B	Medina Christine Corine Delley	077.436.14.31 079.401.46.62
1H-2H E	Ecole de la Clé Bâtiment A	Audrey Pauli	079.107.36.83
3H A	Ecole de la Clé Bâtiment A	Samantha Jonin Anne-Marie Zehnder	026.477.93.08 079.575.06.59
3H B	Ecole de la Clé Bâtiment A	Lise Joye Valérie Egger	076.532.84.90 079.476.04.80
4H A	Ecole de la Clé Bâtiment A	Nathalie Yerly Véronique Freiburghaus	078.950.52.70 078.763.03.89
4H B	Ecole de la Clé Bâtiment A	Véronique Egger Véronique Freiburghaus	079.400.97.11 078.763.03.89
5H A	Ecole de Chénens	Sandrine Brunisholz	079.940.50.04
5H B	Ecole de Chénens	Léo Zambelli	079.936.89.28
6H A	Ecole de Chénens	Olivia Cudré-Mauroux Carole Guignard	079.829.78.35 079.468.99.50
6H B	Ecole de Chénens	Oriane Bureth	076.811.38.87
7H A	Ecole d'Autigny	Sophie Lanckman Sabine Harris	079.120.74.06 079.639.54.88
7H B	Ecole d'Autigny	Sybille da Rocha Louis Rhyn	079.649.18.49 079.567.70.76
8H A	Ecole d'Autigny	Marine Spalletta Nadine Rhyn	079.789.27.77 079.243.22.13
8H B	Ecole d'Autigny	Yerly Floriane	079.318.69.28
ACT/ACM	Ecole d'Autigny	Morgane Brülhart	079.833.79.24
ACT/ACM	Ecole de la Clé Salle AC	Ghislaine Wicht	079.650.13.71

Privilégier la communication des affaires courantes avec l'application Klapp.

# Effets personnels

Veillez inscrire le prénom de l'élève sur les objets personnels qu'ils posséderont tout au long de l'année. Les enfants doivent utiliser le crayon et la gomme fournis par l'école en début d'année. Le matériel doit être en bon état et soigné.

Les fournitures (crayon, plume, feutres, etc) fournies par l'école sont sous la responsabilité de l'enfant. Si un élève abîme ou perd du matériel, son remplacement sera facturé aux parents. Afin d'éviter les pertes et les oublis, le matériel fourni par l'école reste à l'école.

**1<sup>H</sup> - 2<sup>H</sup> :** Les informations vous parviendront dans le courrier d'été (mi-juillet)

**3<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup> :**

- Sac d'école
- Chaussons
- Plumier (banane pour les 3HB)
- Paquet de mouchoirs
- Dès la 5H : doublure pour les livres

## Education physique

- Sac de sport
- Chaussures pour la salle d'éducation physique (ne doivent pas marquer)
- Chaussures d'extérieur pour l'éducation physique (dès la 4H)
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur (dès la 4H)
- Affaires de douche (douche obligatoire après chaque leçon d'éducation physique)

## Cours de piscine

- Costume de bain
- Linge de bain
- Pour les cheveux longs : bonnet de bain ou les attacher

## Matériel AC/AV

- Tablier pour les AC/AV (pas en plastique)

# Horaires

## Horaires de l'école

Matin :	08h05 – 11h40
Après-midi :	13h50 – 15h30
Récréation	09h45 – 10h00

### Congé mercredi après-midi

## Présences des 1H - 2H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup>	2 <sup>H</sup>	1 <sup>H</sup>	2 <sup>H</sup>	1 <sup>H</sup> -2 <sup>H</sup>
Après-midi	2 <sup>H</sup>	1 <sup>H</sup>	Congé	2 <sup>H</sup>	2 <sup>H</sup>

## Alternances des 3<sup>H</sup>-4<sup>H</sup>

Selon la répartition par demi-classe et les indications données par les enseignantes, l'enseignement alterné a lieu

- 3<sup>H</sup> : le mardi matin et le jeudi matin
- 4<sup>H</sup> : le mardi après-midi et jeudi après-midi

Les alternances sont maintenues toute l'année, malgré les différents congés du calendrier scolaire (art.35 RLS).

## Horaires GYM

### HALLE DE GYM – COTTENS

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h05-08h55	1-2 <sup>H</sup> C	2 <sup>H</sup> A B	1 <sup>H</sup> A C E	2 <sup>H</sup> A B	3 <sup>H</sup> A
08h55-09h45	1-2 <sup>H</sup> D	2 <sup>H</sup> E	1 <sup>H</sup> A C E	2 <sup>H</sup> A B	3 <sup>H</sup> A
10h00-10h50	4 <sup>H</sup> B		1-2 <sup>H</sup> B D	2 <sup>H</sup> C D E	4 <sup>H</sup> A
10h50-11h40	4 <sup>H</sup> B		1-2 <sup>H</sup> B D	2 <sup>H</sup> C D E	4 <sup>H</sup> B
13h50-14h40	4 <sup>H</sup> A	3 <sup>H</sup> B		5 <sup>H</sup> A*	3 <sup>H</sup> B
14h40-15h30	4 <sup>H</sup> A	3 <sup>H</sup> A		5 <sup>H</sup> A*	3 <sup>H</sup> B

\*Les élèves de 5HA habitant Chénens et Autigny se rendent à l'école comme d'habitude.

\*Les élèves de 5HA habitant Cottens ne prennent pas le bus.

### HALLE DE GYM – AUTIGNY

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h05-08h55			6 <sup>H</sup> A*	5 <sup>H</sup> B*	7 <sup>H</sup> B
08h55-09h45			8 <sup>H</sup> B		7 <sup>H</sup> B
10h00-10h50	6 <sup>H</sup> B	7 <sup>H</sup> A		7 <sup>H</sup> A	8 <sup>H</sup> A
10h50-11h40	7 <sup>H</sup> B	8 <sup>H</sup> A	5 <sup>H</sup> A	7 <sup>H</sup> A	8 <sup>H</sup> A
13h50-14h40	6 <sup>H</sup> A*	5 <sup>H</sup> B*		8 <sup>H</sup> B	6 <sup>H</sup> B*
14h40-15h30	6 <sup>H</sup> A*	5 <sup>H</sup> B*		8 <sup>H</sup> B	6 <sup>H</sup> B*

\*Les élèves de 5H et 6H habitant Chénens et Cottens se rendent à l'école comme d'habitude.

\*Les élèves de 5H et 6H habitant Autigny ne prennent pas le bus.

## Horaires ACM/ ACT

### ECOLE – COTTENS

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h05-08h55		5 <sup>H</sup> A*		4 <sup>H</sup> B	
08h55-09h45		5 <sup>H</sup> A*		4 <sup>H</sup> B	
10h00-10h50	3 <sup>H</sup> A B	6 <sup>H</sup> A B		4 <sup>H</sup> A	
10h50-11h40	3 <sup>H</sup> A B	6 <sup>H</sup> A B		4 <sup>H</sup> A	
13h50-14h40	5 <sup>H</sup> B*				
14h40-15h30	5 <sup>H</sup> B*				

\*Les élèves de 5H habitant Chénens et Autigny se rendent à l'école comme d'habitude.

\*Les élèves de 5H habitant Cottens ne prennent pas le bus.

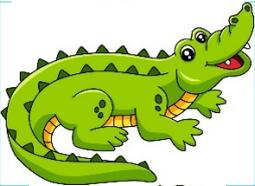
### ECOLE – AUTIGNY

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h05-08h55	7 <sup>H</sup> A	8 <sup>H</sup> B			
08h55-09h45	7 <sup>H</sup> A	8 <sup>H</sup> B			
10h00-10h50	7 <sup>H</sup> A	8 <sup>H</sup> B			
10h50-11h40	8 <sup>H</sup> A	7 <sup>H</sup> B			
13h50-14h40	8 <sup>H</sup> A	7 <sup>H</sup> B			
14h40-15h30	8 <sup>H</sup> A	7 <sup>H</sup> B			

## Horaires des transports scolaires

Les heures indiquées à la page suivante, sont les heures **de départ** du BUS. Afin de pouvoir respecter ces horaires, il est important que les élèves se présentent sur place 5 minutes avant le départ du bus.

Dès la rentrée scolaire, 4 bus circuleront entre les 3 sites. Ils auront une indication sur le bus qui permettra à chaque enfant de reconnaître leur bus. La ligne de bus est identique pour l'aller et le retour.

Ligne	
Ligne A → Abeille	
Ligne B → Baleine	
Ligne C → Crocodile	
Ligne D → Dinosaur	

**Arrêt CHENENS – ECOLE**

BUS	Classes	Aller		Retour	
		Départ matin	Départ après-midi	Départ de l'école matin	Départ de l'école après-midi
A	3H / 4H	7h30	13h15	11h45	15h35
B	7H	7h40	13h25	12h05	15h55
D	8H	7h40	13h25	12h05	15h55
A	1H / 2H	7h50	13h35	12h05	15h55

**Arrêt CHENENS PETIT CLOS / Laiterie**

BUS	Classes	Aller		Retour	
		Départ matin	Départ après-midi	Départ de l'école matin	Départ de l'école après-midi
D	5H / 6H	07h35 Petit Clos	13h20 Petit Clos	11h45 Laiterie	15h35 Laiterie
B	7H	07h40 Laiterie	13h25 Laiterie	12h05 Petit Clos	15h55 Petit Clos
D	8H	07h40 Laiterie	13h25 Laiterie	12h05 Petit Clos	15h55 Petit Clos
B	1H / 2H / 3H / 4H	07h50 Petit Clos	13h35 Petit Clos	11h45 Petit Clos	15h35 Petit Clos

**Arrêt AUTIGNY – ECOLE**

BUS	Classes	Aller		Retour	
		Départ matin	Départ après-midi	Départ de l'école matin	Départ de l'école après-midi
B	5H / 6H	7h30	13h15	11h55	15h45
C	2H / 3H	7h40	13h25	11h55	15h45
D	1H / 4H	7h50	13h35	11h55	15h45

**Arrêt COTTENS – ECOLE**

BUS	Classes	Aller		Retour	
		Départ matin	Départ après-midi	Départ de l'école matin	Départ de l'école après-midi
C	8H	7h30	13h15	11h45	15h35
D	6H	7h30	13h15	11h45	15h35
A	5H	7h40	13h25	11h55	15h45
C	7H	7h50	13h35	12h05	15h55

# Informations transports

## Demandes spéciales

Les demandes spéciales doivent être adressées à la Commune d'Autigny par courriel à [commune@autigny.ch](mailto:commune@autigny.ch) jusqu'au 22 juillet 2024.

Une demande spéciale acceptée **reste valable toute l'année scolaire.**

→ Cf. p.21, chapitre Charte relative aux transports scolaires

## Informations par Klapp

Toute absence annoncée par Klapp sera visible pour les différents conducteurs. Aucun contact privé vers les conductrices ou conducteurs n'est autorisé.

## Charte relative aux transports scolaires

Chaque élève va recevoir la « Charte relative aux transports scolaires » en début d'année scolaire. Nous vous prions de la lire attentivement avec votre enfant et de la retourner signée à l'enseignant-e de sa classe.

# Activités scolaires

## Patinoire

Les dates des sorties à la patinoire de Romont vous seront communiquées en temps voulu.

## Bibliothèque scolaire

Les dates des sorties à la bibliothèque à Avry vous seront communiquées en temps voulu.

## Camp de ski

### **Pour les élèves de 7<sup>H</sup> et 8<sup>H</sup>**

Le camp de ski aura lieu au Chalet Bellecrête à Vercorin du lundi 10 mars au vendredi 14 mars 2025.

### **Pour les élèves de 5<sup>H</sup> et 6<sup>H</sup>**

Le camp de ski aura lieu au Grand Hôtel du Val Ferret à La Fouly du lundi 17 mars au 21 mars 2025.

## Camp vert

### **Pour les élèves de 3<sup>H</sup> et 4<sup>H</sup>**

Le camp vert aura lieu au Chalet « Les Dents Vertes » à Charmey du lundi 26 mai au mercredi 28 mai 2025.

## Piscine

### Pour les élèves de 2<sup>H</sup>

• novembre : 19, 26	• décembre : 3, 10, 17	• mars : 28
• avril : 4, 11	• mai : 9, 13	

### Pour les élèves de 3<sup>H</sup>

• février : 14, 21, 28	• mars : 14, 21	• mai : 16, 23
• juin : 6, 13, 27		

### Pour les élèves de 4<sup>H</sup>

• octobre : 1, 8	• novembre : 29	• décembre : 5, 12
• janvier : 7, 14, 21, 28	• février : 4	

### Pour les élèves de 5<sup>H</sup>

• août : 27	• septembre : 3, 10, 17, 24	• janvier : 10, 17, 24, 31
• février : 7		

### Pour les élèves de 6<sup>H</sup>

• novembre : 22, 29	• décembre : 6, 13, 20	• février : 11, 18, 25
• mars : 11, 25		

### Pour les élèves de 7<sup>H</sup>

• septembre : 27	• octobre : 4, 11	• novembre : 8, 15
• mai : 20, 27	• juin : 3, 10, 17	

### Pour les élèves de 8<sup>H</sup>

• août : 23	• septembre : 30, 6, 13, 20	• mars : 18
• avril : 1, 8, 15	• mai : 6	

# Activités du Conseil des parents

Pour les différentes activités présentées ci-dessous, les informations suivront.

## Café de rentrée

Le café de rentrée aura lieu à Cottens le jeudi matin 22 août.

## Loto

Les lotos en faveur des activités scolaires sont organisés par le Conseil des parents. Ils sont fixés aux dates suivantes :

- 28 septembre 2024 – Loto à Cottens
- 30 mars 2025 – Loto des enfants à Autigny

## Soirée raclette

- 7 février 2025 – Autigny

## Marché de Noël

- 8 décembre 2024 – Cottens

# Calendriers scolaires

Année scolaire 2024-2025

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	
<b>Août</b>				22*	23	Rentrée scolaire
	26	27	28	29	30	
<b>Septembre</b>	02	03	04	05	06	
	09	10	11	12	13	
	16	17	18	19	20	
	23	24	25	26	27	
<b>Octobre</b>	30	01	02	03	04	
	07	08	09	10	11	
	14	15	16	17	18	Vacances de la Toussaint
	21	22	23	24	25	
	28	29	30	31	01	Toussaint
<b>Novembre</b>	04	05	06	07	08	
	11	12	13	14	15	
	18	19	20	21	22	
	25	26	27	28	29	
<b>Décembre</b>	02	03	04	05	06	
	09	10	11	12	13	
	16	17	18	19	20	
	23	24	25	26	27	Vacances de Noël
<b>Janvier</b>	30	31	01	02	03	
	06	07	08	09	10	
	13	14	15	16	17	
	20	21	22	23	24	
	27	28	29	30	31	
<b>Février</b>	03	04	05	06	07	
	10	11	12	13	14	
	17	18	19	20	21	
	24	25	26	27	28	
<b>Mars</b>	03	04	05	06	07	Vacances de Carnaval
	10**	11**	12**	13**	14**	Camp de ski - 7-8H
	17**	18**	19**	20**	21**	Camp de ski - 5-6H
	24	25***	26***	27	28	
<b>Avril</b>	31	01	02	03	04	
	07	08	09	10	11	
	14	15	16	17	18	
	21	22	23	24	25	Vacances de Pâques
	28	29	30	01	02	
<b>Mai</b>	05	06	07	08	09	
	12	13	14	15	16	
	19	20	21	22	23	
	26**	27**	28**	29	30	Camp vert 3-4H / Ascension/Pont Ascension
<b>Juin</b>	02	03	04	05	06	
	09	10	11	12	13	Lundi Pentecôte
	16	17	18	19	20	Fête-Dieu/Pont Fête-Dieu
	23	24	25	26	27	
<b>Juillet</b>	30	01	02	03	04	
	07	08	09	10	11	Vacances

\* pas de jour Joker possible pour tous les élèves

\*\* pas de jour Joker possible pour les élèves participants aux camps

\*\*\* pas de jour Joker possible pour les élèves de 8H qui passent l'épreuve EP-CO

# Contacts

## Autorités et ressources scolaires

Direction	Adresse-mail	Téléphone
Vincent Mornod 1H-4H	dir.ep.acc@edufr.ch	079.448.68.70
Louis Rhyn 5H-8H	dir.ep.acc@edufr.ch	079.567.70.76

Les anciennes adresses mails des directions sont encore valables jusqu'au 31 juillet 2024

Inspectrice scolaire 1 <sup>H</sup> -11 <sup>H</sup> - arrondissement 4	Adresse-mail	Téléphone
Virginie Milan	virginie.milan@fr.ch	026.305.12.34

Travail social en milieu scolaire (TSS) *	Adresse-mail
Luc Sciboz	Luc.sciboz@edufr.ch

## Autres services scolaires

Enseignante spécialisée	Adresse-mail	Téléphone
Aline Musy	aline.musy@edufr.ch	078.689.87.38
Chantal Berset	chantal.berset@edufr.ch	079.721.31.13
Camille Koch	camille.koch@edufr.ch	079.916.79.23

SLPPI service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité	Adresse-mail	Téléphone
<b>Psychologie :</b>		
Marie-Hélène Senn	marie-helene.senn@edufr.ch	079.560.37.28
Nadine Bühler	nadine.buehler@edufr.ch	026.477.93.05
<b>Logopédie :</b>		
Ana Almeida	ana.almeida@edufr.ch	079 560 37 28
Lola Faure	lola.faure@edufr.ch	079 560 37 28
Mathilde Gachet	mathilde.gachet@edufr.ch	026 477 93 05
<b>Psychomotriciennes :</b>		
Sandra Bonnard	sandra.bonnard@edufr.ch	026.407.38.63
Secrétariat SLPPI	administration.slppi@edufr.ch	026.407.38.62

En tant que parents, vous pouvez faire appel à ces ressources en vous adressant à l'enseignant/e qui prendra les mesures nécessaires. Si vous avez des questions, vous pouvez directement prendre contact. Toutes les informations détaillées sur ces services se trouvent sur le site du SLPPI :

<https://slppi.ch/>

# Fonctionnement d'établissement

## Utilisation de KLAPP

L'application Klapp est utilisée pour la transmission d'informations d'ordre général entre l'école et les parents de la 1H à la 8H.

Pour les élèves de 1H, les parents recevront le code d'activation et les explications de connexion, par l'enseignant, à la rentrée scolaire.

Pour les anciens élèves, la synchronisation devrait se faire, normalement, durant l'été, les Klapp des deux écoles devant aussi être fusionnés.

Des données sensibles et personnelles (notes, soucis d'apprentissage, etc.) ne seront pas échangées par l'intermédiaire de Klapp, cela se fera par d'autres canaux plus appropriés (mail, téléphone, ...).

Deux options s'offrent à vous : nouveau message ou nouvelle absence.



En choisissant :	Information envoyée à
Nouvelle absence à →	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignant,e</li> <li>• Bus (si votre enfant le prend pour se rendre à l'école)</li> <li>• AES (si votre enfant s'y rend)</li> </ul>
Nouveau message à →	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux personnes que vous sélectionnez</li> </ul>

	<p><b>Nécessité et urgence du message :</b> Le message est-il urgent ? nécessaire ? Quand on hésite, on prend le téléphone.</p>
	<p><b>Horaire d'envoi :</b> Pas de messages envoyés avant 7h et après 19h sauf urgence.</p>
	<p><b>Taille et clarté du message :</b> Il faut privilégier des messages courts et clairs.</p>
	<p><b>Pièces jointes :</b> On limite le nombre de documents en pièce jointe.</p>
	<p><b>Objet du message :</b> Un titre court mais qui indique tout de suite le sujet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel : Inscription journée sportive du 23.06</li> <li>- Demande : Entretien téléphonique</li> <li>- Info : Situation de mon enfant</li> <li>- R-V : Entretiens 7H</li> </ul>
	<p><b>Confirmation de lecture :</b> Merci de cliquer sur le bouton rouge lorsque vous avez pris connaissance du message pour confirmer la lecture du message.</p>

## Charte relative aux transports scolaires

### Considérations générales

Le transport scolaire des élèves est gratuit. Il est pris en charge par les communes d'Autigny, Chénens et Cottens et selon la convention intercommunale. Il est réservé exclusivement aux élèves des communes.

### **L'utilisation du bus en tant que transport scolaire d'école à école est obligatoire pour tous les élèves concernés.**

La planification des trajets et des horaires se fait chaque année scolaire en fonction du nombre d'enfants. Elle définit les heures de prise en charge et d'arrivée. Le planning est publié dans le bulletin scolaire. La fréquence d'utilisation du bus doit être régulière. Les montées et les descentes ne se font qu'aux arrêts officiels, lieux fixés à l'avance et valables pour toute l'année scolaire.

Toute modification ponctuelle ou définitive de la fréquentation du bus doit être signalée par les parents par KLAPP.

En cas d'absence d'un enfant à l'école ou changement de placement à l'AES, les parents doivent impérativement prévenir le chauffeur du bus, avant 7h30 le matin et avant 13h00 l'après-midi par KLAPP. Si le but premier vise la sécurité, afin de savoir où se trouve réellement l'enfant, il est aussi question de ne pas faire perdre du temps par des attentes inutiles.

### **L'utilisation du bus après l'école et à titre privé n'est pas acceptée (par exemple pour aller chez un copain, cours privé, etc.).**

Seuls les enfants qui se rendent à l'accueil extra-scolaire (AES) à midi sont pris en charge selon le règlement scolaire.

Pour un enfant pris en charge par une assistante parentale, **une demande écrite** doit être adressée à la commune siège. Elle sera prise en considération pour autant qu'il y ait de la place disponible.

## Règlement scolaire

### Règlement d'établissement d'Autigny-Chénens-Cottens Règles de vie

art. 27 RLS  
art. 34 LS et 64,66 RLS

- Avant la classe, je reste à l'extérieur jusqu'à l'arrivée de l'enseignant-e, sauf en cas d'urgence.
- Dans le bâtiment, je me déplace calmement.
- A la sonnerie, je rentre calmement dans le bâtiment.
- Je mets les déchets dans la poubelle.
- A l'extérieur, je joue dans la zone autorisée.
- Je respecte les abords de l'école (talus, arbustes, fleurs...).
- L'hiver, les boules de neige sont autorisées à l'endroit indiqué. Les savonnées sont interdites. Il est interdit de viser le haut du corps.
- En cas de problème, j'avertis la personne surveillant la cour.
- Les remarques faites par la personne surveillant la cour sont à respecter par tous les élèves.
- Je surveille mon langage et mes gestes. Je parle poliment.
- Je salue les adultes que je croise.
- Je prends soin du matériel qui m'est mis à disposition.
- Je m'habille correctement.
- L'utilisation d'appareils électroniques est interdite durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire, sauf autorisation de l'enseignant-e.

### Collaboration avec les enseignant-e-s

art. 30 LS et 57,78 RLS

Le partenariat école-famille est indispensable. Lorsqu'un problème se présente, qu'une situation se détériore, que des questions appellent des réponses, la direction encourage vivement les parents à prendre contact directement avec les enseignant-e-s concerné-e-s.

Le corps enseignant souhaite que les parents incitent leur enfant à être assidu dans son travail. Il encourage vivement les parents à s'intéresser, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'école : en participant réunions et entretiens de parents et aux activités organisées à leur intention (expositions, portes-ouvertes...).

À tout moment, les enseignant-e-s et les parents peuvent solliciter un entretien. Un dialogue et des échanges directs se révèlent toujours très constructifs.

La direction n'intervient dans la relation parents-enseignant-e-s que dans les cas qui le nécessitent.

### Activités scolaires

art. 33 RLS

Notre école organise un camp vert et deux camps de ski. Comme le prévoit l'article 33 du RLS, l'enseignement peut être organisé, durant maximum deux semaines par année scolaire, sous forme de classes vertes de journées ou de camp de sport, d'excursions ou de courses d'école. Aussi ces activités sont obligatoires, en tant que temps scolaire. Vous trouverez les dates de ces activités dans le calendrier.

### Congés

art. 21 LS et 37,38 RLS

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- un évènement familial important ;
- une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- un évènement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

Sous réserve des motifs cités ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Les parents sont invités à planifier leurs vacances en respectant les calendriers scolaires qui sont connus longtemps à l'avance.

La demande de congé doit :

- être formulée par écrit et signée du père ou de la mère en utilisant le formulaire ad hoc ;
- être présentée avec les pièces justificatives à la direction au minimum trois semaines avant l'évènement.

Pour un congé prolongé, ne relevant pas de la maladie et excédent quatre semaines, la demande doit être faite par écrit auprès de la DFAC.

Les absences pour des rendez-vous médicaux sont à annoncer au plus tôt à l'enseignant-e concerné-e.

## Jours Joker

art. 36a RLS

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire :

<sup>1</sup> Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

<sup>2</sup> En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

<sup>3</sup> Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

<sup>4</sup> En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

<sup>5</sup> Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance**.

<sup>6</sup> Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

## Absence

art. 39 RLS

En cas de maladie ou d'accident, les parents ou autres personnes qui ont la garde informent l'enseignant-e par une absence sur Klapp au plus tard dix minutes avant le début de l'école pour signaler son absence.

Cette annonce Klapp informe directement les bus et l'accueil extra-scolaire de l'absence.

Pour les maladies qui durent plus de quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées, un certificat médical est exigé.

## Absence non annoncée

art. 32 LS et 39,40 RLS

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignant-e-s suivent la procédure ci-dessous :

- lorsqu'un-e enseignant-e constate une absence non annoncée, il prend contact immédiatement avec les parents ou la personne de contact ;
- si les parents ou la personne de contact indiquée sur la fiche d'identité ne sont pas joignables, l'enseignant-e passe le relais à la direction ou à l'administration communale qui avertira la police après 20 minutes de recherche.

## En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction dénonce les parents à la préfecture.

## Déménagement

art. 14 LS et 5 RLS

En cas de déménagement, les parents avertissent la direction et la commune.

En cours d'année scolaire, les parents qui souhaitent maintenir leur enfant dans le cercle scolaire, malgré un déménagement, doivent formuler une demande écrite à l'inspecteur-trice des écoles au minimum un mois avant le changement de domicile. L'inspecteur-trice devra requérir les préavis des autorités scolaires et communales de l'établissement scolaire de domicile et celui d'accueil.

## Périmètre, temps scolaire et surveillance

art. 18, 32 RLS

Les enseignant-e-s assurent la surveillance de la cour d'école durant les récréations, ainsi que dix minutes avant et après l'école. Aussi, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'envoyer vos enfants pour qu'ils arrivent dans l'enceinte de l'école au plus tôt dix minutes avant le début des cours ou cinq minutes avant le départ du bus.

Pendant les heures d'école, les enfants sont sous la responsabilité des enseignant-e-s, récréations comprises. En cas de problème, les enseignant-e-s et la direction sont à votre disposition.

## Pharmacie scolaire

art. 101 RLS

Chaque bâtiment possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence. Elle contient :

- Solution aqueuse désinfectante
- Pansements

Aucun médicament ne sera donné aux élèves. En cas de maladie ou d'allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec l'enseignant-e pour convenir de la collaboration.

En cas d'urgence, l'enseignant-e peut amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital ou encore faire appel à l'ambulance.

## Responsabilités

art. 57,64.133 RLS

L'élève est responsable de ses objets et effets personnels. Il prend soin du matériel, du mobilier et des locaux qui lui sont mis à disposition.

En cas de perte de matériel (livre, cahier...), de dégâts occasionnés, volontairement ou malencontreusement, par un élève dans une salle de classe ou dans tout autre local scolaire, le remplacement du matériel perdu ou endommagé est à la charge des parents. Une assurance en responsabilité civile est donc fortement conseillée.

Si des enfants amènent des jeux privés (ballon, doudou, cartes...) à l'école, ils restent sous la responsabilité de l'enfant.

## Interdictions

art. 66 RLS

Les objets cités ci-dessous sont interdits durant le temps scolaire et dans le périmètre de l'école : trottinettes, patins, planches à roulettes, chaussures à roulettes, MP3, jeux électroniques, ainsi que tous les objets dangereux ou illicites (couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes, pétards, frondes, Nerfs...)

L'utilisation d'appareils électroniques (montres connectées, appareils permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet) est interdite durant le temps scolaire et dans le périmètre de l'école, sauf autorisation de l'enseignant-e.

L'enseignant-e ou la direction a la possibilité de confisquer l'appareil de l'enfant ne respectant pas cette règle.

## Règlement scolaire communal

Nous vous rappelons que les affaires scolaires sont soumises à la loi scolaire cantonale et à ses divers règlements d'application ; le règlement scolaire en fait partie au niveau communal. Il est utile de le lire chaque début d'année.

Le règlement scolaire est disponible sur le site de votre Commune.

## Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco) »

## Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/osso/eleves-a-besoins-particuliers/compensation-des-desavantages-a-lecole-obligatoire>

## Partenaires et infos diverses

### Service de l'accueil extra-scolaire

L'accueil extra-scolaire continue à fonctionner sur les deux sites. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites des communes.

<https://www.autigny.ch/content/accueil-extra-scolaire>

<https://chenens.ch/ecole-famille/accueil-extrascolaire>

<https://cottens-fr.ch/ecole-formation/aes/>

### Informations importantes !

- L'accueil fonctionne indépendamment de l'école. Les parents dont les enfants fréquentent l'accueil doivent communiquer tous les changements concernant leurs enfants aux animatrices (exemples : course d'école, retraite de première communion, etc.)

## Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal

Le SLPPI propose des prestations en logopédie, psychologie et psychomotricité pour 14 communes des districts de Sarine Campagne et du Lac francophone. Vous retrouvez les coordonnées des spécialistes dans le chapitre « Contacts » en p.19.

### **Logopédie**

Le/la logopédiste s'occupe de la prévention, de l'évaluation, du traitement des troubles du langage oral et écrit (fonction de communication et d'expression de la pensée), ainsi que de la voix chez l'enfant.

### **Psychologie**

Le/la psychologue en milieu scolaire analyse les situations problématiques de l'enfant en intégrant dans sa démarche le contexte familial, scolaire et social. À la suite de cette analyse, il/elle peut proposer divers types d'intervention.

### **Psychomotricité**

Le/la psychomotricien/ne travaille avec les enfants qui expriment un malaise à travers leur corps : le corps dans ses aspects fonctionnels (support de nos ajustements moteurs), expressifs (support de nos émotions) et relationnels (support des échanges avec le monde extérieur).

## Travailleur social en milieu scolaire (TSS)

Le travailleur social en milieu scolaire (TSS) est une ressource pour les écoles primaires du canton de Fribourg.

Ce service contribue à soutenir l'école dans le développement et le maintien d'un climat scolaire de qualité et influence de façon positive les apprentissages des élèves.

Le TSS propose un soutien socio-éducatif en aidant les enfants à mobiliser leurs propres ressources, leurs compétences et met un accent particulier à la collaboration avec la direction, les enseignant-e-s, les parents et les services auxiliaires.

Son action se base sur trois piliers que sont la prévention, le conseil et l'intervention, ceci dans un contexte de confiance et de confidentialité.

## Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est un service mis à disposition des élèves ayant besoin d'un encadrement pour accomplir les devoirs.

**Ce service ne peut en aucun se substituer à des cours d'appui ou de rattrapage.**

L'aide aux devoirs est proposée à Autigny, Chénens et à Cottens selon le domicile de l'enfant. Toutefois, il est possible que si les inscriptions sont peu nombreuses, ce service soit proposé sur d'autres sites. Dans ce cas, les parents seront avisés et une solution leur sera proposée.

Les inscriptions se feront la première semaine de la rentrée en collaboration avec l'enseignant/e de votre enfant et pourra ainsi débuter le

**lundi 2 septembre 2024**

L'élève est inscrit pour toute l'année scolaire. Cette prestation peut faire l'objet d'une participation financière, selon le règlement scolaire en vigueur.

### Informations des surveillantes

	Jour	Nom
<b>Chénens</b>	Lundi, mardi, jeudi	Christine Baeriswyl
<b>Autigny</b>	Lundi, mardi, jeudi	Nicole Tortorella, Marianne Clerc
<b>Cottens</b>	Lundi, mardi, jeudi	Béatrice Clerc, Anouk Van der Burgt Brandao

## Service dentaire scolaire

Comme l'année passée, le contrôle annuel des enfants de la 1<sup>H</sup> à la 8<sup>H</sup> prévu par la loi (LMDS) sera effectué dans la cabine dentaire qui sera stationnée à l'école. Ce contrôle a pour but de maintenir chez l'enfant une dentition en parfaite santé. En temps voulu, il sera demandé aux parents une attestation valable du contrôle déjà réalisé auprès d'un médecin-dentiste privé.

À la suite du contrôle, les parents des enfants nécessitant des soins conservateurs recevront un devis directement du Cabinet. Les parents ont l'obligation de faire les traitements conservateurs relevés lors du contrôle (article 7 alinéa 1 LMDS). Ces soins peuvent être exécutés soit par le Cabinet dentaire scolaire soit par leur médecin-dentiste traitant exerçant en Suisse.

**Le règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires est à disposition sur le site des Communes [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch), [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch), [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch) ou au bureau communal.**

## Médecine scolaire

### Pour les 1<sup>H</sup>

Un **premier examen** doit avoir lieu à l'**âge préscolaire**, donc juste avant l'entrée à l'école primaire en 1<sup>ère</sup> HarmoS. Cet examen obligatoire **sera effectué par la/le pédiatre ou médecin de famille habituel-le de l'enfant**. Lors de cet examen préventif le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés en particulier. De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents. Un courrier a été adressé à ce sujet, au mois de mai, aux parents des futurs 1H.

### Pour les 7<sup>H</sup> et 8<sup>H</sup>

Il n'y a pas de bilan organisé dans notre cercle scolaire.

**Au cycle d'orientation (CO)**, toutes et tous les élèves auront l'occasion de se faire vacciner contre l'hépatite B et contre le HPV. Des rappels et éventuels rattrapages seront également proposés, selon les besoins de chaque élève. Plus d'informations sur la vaccination sont disponibles ici.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la médecine scolaire.**

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/medecine-scolaire>

## Service du médecin cantonal / Prévention sexuelle

L'éducation sexuelle holistique s'inscrit dans une approche de coopération regroupant principalement les enseignant-e-s, les parents considérés comme premiers responsables de l'éducation des enfants et les spécialistes en santé sexuelle.

Les contenus des cours varient tout au long de la scolarité de votre enfant et visent, entre autres, à développer ses compétences psychosociales et à renforcer des valeurs telles que le respect de soi et d'autrui, le respect des différences et du libre-choix.

Lors de ces interventions, les élèves reçoivent des informations scientifiquement correctes adaptées à leurs besoins sur tous les aspects de la santé sexuelle, tels que le corps humain et son développement, la fertilité et la reproduction, les émotions, les relations et styles de vie, la santé et le bien-être. Les élèves sont encouragés à développer un esprit critique face aux sollicitations médiatiques et à exprimer leurs besoins, leurs désirs et leurs limites. Il est également question de connaître leurs droits et d'adopter des attitudes d'affirmation de soi qui leur permettent de se protéger contre les abus et la violence. Enfin, la façon de rechercher de l'aide et de solliciter des personnes ressources en cas de besoin est abordée.

**En 2H**, le cours est intitulé : « Mon corps est à moi ! ». Cette intervention traite de l'image positive du corps. Les élèves apprennent à utiliser un vocabulaire adapté pour parler du corps, d'intimité et de ressenti. Ils sont sensibilisés à la notion de « parties privées » et du respect de soi et des autres qui en découle. Ils apprennent à distinguer les bons et les mauvais secrets : lorsqu'un secret touche leur intimité, ils sont encouragés à en parler à un adulte de confiance.

**En 6H**, le cours « Sexualité, écouter, expliquer, clarifier, rassurer » donne des informations en lien avec l'anatomie, le développement du corps humain, la grossesse et la naissance, l'amour et les sentiments, les différents types de familles (recomposée, monoparentale, adoptive, arc-en-ciel...), la puberté ainsi que des situations pratiques en lien avec les risques d'abus sexuels.

**En 8H**, le cours « J'ai envie de grandir, de me connaître et de m'assumer ! » rappelle les principaux contenus abordés en 6H en y intégrant notamment l'évolution de la sexualité, les relations amoureuses, l'âge de la majorité sexuelle. Les élèves sont également sensibilisés aux risques de l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites internet suivants :  
<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-cours-deducation-sexuelle-a-lecole>  
<https://educationsexuelle-parents.ch/fr>.

## Verrues

Que faut-il savoir :

**Contagion :** Les virus causant les verrues sont contagieux, mais les verrues elles-mêmes ne le sont, en général, que modérément. Un conseil : dites à votre enfant d'éviter de gratter sa verrue pour qu'elle ne se propage pas sur son corps. Dites-lui aussi de se laver les mains après l'avoir touchée.

**Mode de transmission :** Une verrue peut se transmettre directement (de peau à peau) ou indirectement (par des objets ayant été en contact avec une peau infectée). Les sols humides des piscines, des douches publiques, des plages et des centres d'activités sportives contribuent particulièrement à la transmission des verrues plantaires.

**Comment prévenir ?** Pour prévenir les verrues plantaires, insistez pour que votre enfant porte des chaussures ou des souliers de plage (babouches) dans l'école et les douches de la salle de gym.

Assurez-vous que votre enfant se lave les mains après avoir touché sa verrue.

Dites-lui d'éviter d'utiliser les serviettes et les gants de toilette d'une personne ayant une verrue.

Évitez de réutiliser une lime ou une pierre ponce qui a servi à frotter une verrue.

## Poux

Que faire lorsqu'on est infesté de poux ?

1. Restez calme ! Les poux sont certes désagréables mais pas dangereux ;
2. En cas d'infestation par des poux vivants, traitez votre enfant avec des produits spécifiques en respectant scrupuleusement le mode d'emploi ;
3. Si votre enfant est traité correctement, il peut aller à l'école, mais il est impératif d'en avertir l'enseignant(e) de votre enfant ;

Vous trouverez plus informations sur le lien :

[http://www.fr.ch/smc/files/pdf89/poux-lettre-dinformation-aux-parents-f\\_121026.pdf](http://www.fr.ch/smc/files/pdf89/poux-lettre-dinformation-aux-parents-f_121026.pdf)

## Information PEDIBUS

À pied, c'est mieux ! Santé, sécurité, convivialité... et gain de temps pour les parents !

**ENVIE QUE VOTRE ENFANT  
DEVIENNE UN SUPER PIÉTON ?  
ALORS PENSEZ AU PEDIBUS !  
C'EST TOUT SIMPLE ET ÇA  
MARCHE COMME UN VRAI  
BUS, MAIS À PIED.**

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents.

Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie ! La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA.



La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe  
et vous soutient: [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)  
076 430 05 58 - [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)



Pour une mobilité  
d'avenir

**ate**

## Communication de la Police cantonale

Nos conseils de sécurité routière sur le chemin de l'école

En tant que parents, montrez l'exemple ! Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

### A pied c'est mieux !

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

### A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

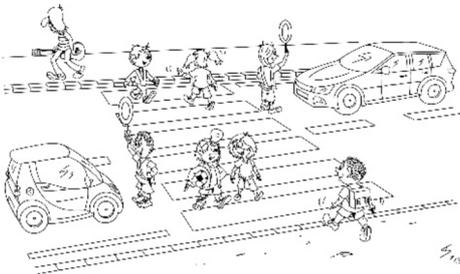
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, **dès 12 ans**, le cycliste pousse son vélo.



### En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

### Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



## AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG  
Section analyse, prévention  
éducation routière  
+41 26 305 20 30  
[www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)

